L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LEREY,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

[redacted] DECEMBRE 1879.

[redacted] DUCHAN DE GR JOUE

[redacted] Boucher, au No 94 rue Bienville, un appartement nouvellement de chambre à coucher Victoria en bois de rose, armoire à glace, piano, etc.

Par S. Guimenk, coin Bienville et Passage de la Bourse, cheval et buggy.

Le Message du Président.

Les élections fort importantes qui viennent d'avoir lieu dans cet Etat avaient très naturellement détourné notre attention du message présidentiel dont nos lecteurs sont pu cependant apprécier le résumé par l'analyse [illegible] vient textuelle que nous en avons donnée. Ils ont dû y voir en le lisant que le mérite dont nous parlions est simplement un mot de politesse raisonnablement justifié par l'absence de toute réélimination à l'égard de la politique sudiste dont M. Hayes ne s'occupe pas et qu'il laisse tout à fait en dehors de ses considérations administratives. En cela, il a été plus sage que les hommes influents de son parti qui ne nous ont pas épargné les expressions de leurs rancunes et qui ont tâché de nouveau d'exciter contre nous toutes les vieilles passions d'un passé déjà lointain. M. Hayes n'a pas tenu à exploiter l'unité du Sud pour faire sentir la nécessité de l'unité du Nord ; il n'a pas tenu à remuer la chemise sanglante que les chefs du parti républicain n'avaient pas dédaigné de mettre en scène une fois de plus pendant la campagne électorale du Maine, de l'Ohio et de New York. Le président a eu le soin d'écarter de son document tout ce qui pouvait rappeler les anciens griefs d'hostilité entre les sections, à moins qu'on ne veuille absolument les retrouver dans ce qu'il dit à propos de l'exercice du droit électoral aux Etat Unis, droit, selon lui, assez peu protégé et qui mérite de fixer toute l'attention du Congrès.

Les élections dernières, bien qu'elles n'eussent trait qu'aux places d'Etat, n'ont pas manqué de révéler, dit le message, dans les discussions politiques auxquelles cet s'est livré partout, une preuve nouvelle et décisive du profond intérêt que le grand corps des citoyens prend au progrès du pays vers un établissement plus complet et plus général, à *quelque prix que ce soit*, d'une sécurité et d'une liberté universelle dans l'exercice des franchises électorales. M. Hayes, en conséquence, fait appel à l'intelligence et au patriotisme des bons citoyens de toutes les parties de la république, quelles que soient les opinions politiques qui les divisent, et leur conseille de s'unir afin d'aviser à une plus prompte soumission aux lois faites pour pratiquer le droit de suffrage.

Comme il y avait un peu d'élections au Sud cette année avant le composition du message, on ne peut pas dire que ces remarques s'appliquent forcément à la manière dont les opérations s'y passent aujourd'hui. On avait voté en Virginie, [illegible] une question de finance y a absorbé tout l'intérêt de la lutte, et nul républicain n'a osé dire que le vote des nègres, qui ne comprennent absolument rien à la question, n'avait pas eu une valeur électorale égale à celle des plus grands financiers.

Nous croyons donc que M. Hayes n'a voulu faire aucune application particulière, et qu'il s'est borné sincèrement à des observations générales dont le parti républicain aurait plus besoin que le parti démocrate de faire son profit dans l'intérêt tout entier du pays. D'ailleurs, une question pareille était trop délicate pour que M. Hayes entreprît de la traiter à fond. Ce n'est pas précisément l'exercice du droit de suffrage qui est gêné aux Etats-Unis ; chacun y vote assez librement en se conformant aux conditions d'inscription et d'enregistrement qui gouvernent la matière, mais c'est le résultat du vote qu'on ne respecte pas. C'est là simplement une affaire de police correctionnelle. Pourquoi peut-on aux Etats-Unis, bourrer impunément les bottes, escamoter les votes, et par des escobarderies de compilation, changer le résultat d'un vote qui, d'ailleurs, a été donné librement et sans entraves !

Voilà le point que M. Hayes est dû attaquer et qu'il est dû traiter en homme national, en président des Etats-Unis. Il s'est bien gardé, car il a senti qu'il n'était pas dans la position de le faire convenablement, étant lui-même le résultat de la fraude. Un tour de passe-passe substituant un faux président au président élu, tour accompli sous les yeux de tout un peuple et resté impuni, mieux que cela, glorifié comme un acte de haute politique, ouvre la porte à toutes les fraudes imaginables. C'est du Bazaine, c'est du Santa-Anna, c'est du Diaz, mais ce n'est plus du Jefferson et du Monroe.

Les idées, que le message émet sur la dette nationale et sur la circulation du papier-monnaie, sont justes en thèse générale, mais nous ne voyons pas l'utilité pressante de la disparition entière des legal-tenders. Dès le moment que chaque greenback peut être converti à volonté en espèces sonnantes, il doit en être regardé comme l'équivalent et, s'il se prête mieux à la pratique du roulement et des échanges, il n'y a pas de raison pour en purger la circulation. Le vérité est que les greenbacks, loin d'être un embarras, sont au contraire une commodité facilitant les transactions du grand et du petit commerce. D'ailleurs, la somme représentée en papier est faible relativement au capital de la dette nationale; elle ne porte pas d'intérêt; elle ne coûte rien au trésor ni au public, ce qui fait que la mesure dont parle le président ne prend en aucune manière.

A cet égard l'opinion est divisée. M. B'eck, dans la séance d'hier, au Sénat des Etats-Unis, a présenté un bill pour autoriser le paiement des droits de douane en billets *legal tender*, et au moment après, M. Bayard présentait une résolution réunie portant qu'à partir de l'adoption de cette résolution les billets du trésor des Etats-Unis seront recevables pour toutes dettes envers le gouvernement, excepté pour les droits d'importation, et ne seront pas autrement des legal tenders, et que tout billet émis à l'avenir portera cette inscription.

D'autre part, M. Ingalls présentait, dans la même séance, une résolution d'après laquelle, suivant l'opinion du Sénat, le volume actuel des billets des Etats-Unis ne sera pas réduit, les dits billets devant au contraire continuer à être reçus comme valeur légale dans le paiement des dettes. Voilà donc trois opinions contradictoires sur le même sujet des greenbacks, dont deux sont opposées à celles de M. Hayes et de M. Bayard dans le traitement à appliquer à cette espèce de circulation.

Le sénateur Carpenter, de son côté, dans la séance du 2, avait gagné les faveurs, et présenté une résolution portant que, selon l'opinion du Sénat, toute législature pendant la session comprise de 46e congrès, changeant le système existant de finance, serait incapable ou inapte, M. Carpenter trouve donc que la dénonciation de l'or, de l'argent et des greenbacks, comme monnaie légale des Etats-Unis sous les lois existantes, est tout ce qui peut être exigé, pour le moment du moins, et qu'il ne faut pas y toucher, puisqu'on lui doit la restauration de la confiance, la renaissance des industries et l'inauguration d'un retour de prospérité générale pour le pays.

Il y a donc sur la question de circulation monétaire deux Etats-Unis autant d'opinions diverses que d'individus et très probablement il résultera de ce conflit que le Congrès changera peu de chose à la circulation nationale, si toutefois il y touche.

Quant à [illegible] M. Hayes dit ce qu'il pense pour faire comprendre l'importance qu'il attache à la réforme [illegible] a été accomplie, si tant est qu'on puisse appeler cela une réforme. Il y a eu seulement des tentatives, des combinaisons de modification ; il n'y a rien eu de plus, et sous le rapport de l'économie de l'administration de M. Hayes n'a pas procuré plus de bénéfice que l'administration de Grant.

Les autres sujets sur lesquels l'imagination du Président n'est excusée dans la rédaction du message, sont de peu d'importance si ce n'est la question indienne, question toujours ouverte et qui ne se terminera que par l'extermination des Indiens. Nous approuvons toutefois les idées de modération de M. Hayes et de son secrétaire de l'intérieur, qui préfèrent aux expédients de force brutale le système plus humain de la civilisation des sauvages par la division de leur territoire, l'attrait de la propriété individuelle, l'amour et l'intérêt de l'agriculture.

M. Hayes n'oublie pas de dire que le 46me Congrès s'est réuni dans sa première session régulière sous des circonstances de nature à justifier des congratulations mutuelles et une reconnaissance profonde envers le Souverain Maître qui vient encore de favoriser le pays par tant de biens terrestres. La remarque est juste et les principales récoltes des Etats-Unis le blé, le coton, le sucre, nous pouvons même ajouter le vin de la Californie, ont donné des résultats satisfaisants, surtout la première, la récolte des céréales. Cela est d'autant plus précieux que le blé et le vin ont été en Europe au-dessous des récoltes moyennes, et qui a déterminé pour les blés américains un commerce très lucratif. Mais le Président a oublié de dire que ce commerce aurait eu plus de valeur encore, si au lieu de se faire par l'intermédiaire des navires étrangers l'exportation eut eu lieu par des navires appartenant à la marine marchande américaine. Cette marine a fait défaut, et c'est sous pavillon étranger, dans la majeure partie des cas, que l'exportation des céréales s'est opérée. On ne saurait nier que le tonnage américain ait constamment baissé; qu'il baisse toujours et que si cela continue ainsi pendant encore quelques années, il disparaîtra de ses ports pour faire place au tonnage des marines rivales. A ce sujet, M. Hayes aurait pu dire quelques mots sur la nécessité de modifier les lois de ce pays sur la navigation. Le sujet était certainement pressant pour les entrepreneurs de chantiers, mais le message n'a pas jugé à propos d's'occuper de cet intérêt qui n'en manifestera pas sa reconnaissance.

M. Charles Rolle.—Les nombreux amis de M. Charles Rolle apprendront avec plaisir qu'il vient d'être nommé par le gouverneur Nicholls, notaire à la Nlle-Orléans. Ayant une longue expérience du notariat, rompu aux procédures et à la partie technique de la profession, doué en outre d'un esprit net et lucide, il honorera les fonctions auxquelles il vient d'être appelé.

On verra par un avis inséré plus loin, que MM. Hébrard et Roca considèrent comme nulles les ventes de charbon à *Rover* faites à leurs clients, si ceux-ci n'en demandent pas livraison d'ici au 10 courant.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, alles au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

15 90 et 95 sous pour souliers de bébés, à l'Etoile Rouge.

La présidence de M. Grévy.

On lit dans le *Courrier du Soir* :

On a sans doute remarqué que nous ne nous sommes jamais fait l'écho des bruits en quelque sorte permanents dans la presse française et en particulier dans le journalisme de Paris au sujet des relations du président de la Chambre et du président de la République.

C'est là, à notre avis, une question en quelque sorte toute privée dans laquelle nous n'entrons pas.

Et même il y a-t-il une question !

On est universellement d'accord pour reconnaître que notre illustre président, M. Grévy, est l'interprète le plus correct qu'il soit possible de trouver d'une constitution, pleine d'ambiguïtés et de défaillances.

Il en est mieux, s'il est possible de s'exprimer ainsi, même que l'interprète.

Notre pacte fondamental est né, comme on sait, de transactions consenties ou forcées.

Tel qu'il a été voté, une place large est restée ouverte, ce dont nous ne nous apercevons plus, à l'autorité prétendantielle.

De même que la loi sur les conseils généraux, élaborée par les monarchistes, a tourné contre eux, notre constitution révisable change en quelque sorte d'esprit selon la personnalité qui occupe la présidence.

Avec M. Jules Grévy, l'impersonnalité présidentielle, c'est-à-dire le principe républicain dans sa pureté placé tout en haut, est assurée.

Tout un pénéd que nul n'a osé à discuter en est garanti; on n'est donc pas le président qu'il faut songer à analyser, à amalgamer, à mêler aux difficultés présentes et aux responsabilités des ministères qu'il prend des mains de la Chambre, et que la Chambre peut en quelques heures lui faire quitter.

Dès lors, la manière dont se comportent envers le chef de l'Etat les hautes individualités placées à la tête des pouvoirs publics perd beaucoup de son importance. Il faut avoir grand besoin de nouvelles à sensation pour y attacher du prix.

La présidence de M. Grévy, c'est la France se gouvernant elle-même.

Une autre présidence que celle-là, jusqu'à ce qu'un homme semblable à M. Grévy ait été trouvé, c'était sous M. Thiers et ce sera sous le successeur de M. Grévy, la France gouvernée par son premier magistrat.

S. S.

—Le "Gaulois" publiait hier, une lettre de M. Emile de Girardin, adressée à M. Arthur Meyer et portant pour titre "Union libre." M. de Girardin y déclare que, à ses yeux, le divorce n'est pas une solution; qu'il le considère tout au plus comme un achèvement qu'il décrit ainsi : L'égalité des enfants devant la mère.

Non seulement le divorce ne simplifie pas la question des enfants, mais il la complique.

Preuve :

Le mari et la femme n'ont qu'un enfant.

Les deux divorcent.

Lequel des deux gardera l'enfant ?

Si l'enfant est un petit garçon et qu'il ressemble au père, sera-ce au père qu'il sera adjugé?

Si l'enfant est une petite fille, et qu'elle le idolâtre son père, sera-ce à la mère qu'elle sera confiée ?

O Salomon, sera-ce ton royal sépulcre et ceux jusqu'aux jugements !

M. de Girardin déclare pénétrés qu'il votera pour le divorce.

Théâtre de l'Opéra.—La Compagnie d'opéra-italien donnera demain matin en matinée *La Traviata*, de Verdi, avec Mlle Leblanche, MM. Lagrange, Gottschalk, etc.

Le soir aura lieu le grand événement : la première représentation d'*Aida*, l'opéra commandé à Verdi par le khédive, qui le fit représenter au Caire par une compagnie italienne [illegible] dans ce but. [illegible] en Italie et la Singer crée le rôle d'Aida et le chanta 300 fois de suite. Elle l'a chanté ensuite à Paris en 1876 et depuis au Brésil et aux Etats-Unis, si bien qu'elle a déjà atteint le chiffre de 400 représentations dans lesquelles elle a interprété le rôle d'Aida.

Verdi a écrit une lettre à la Singer, dans laquelle il déclare que [illegible] entendues dans le rôle d'Aida, qui en a été la meilleure interprète.

M. Max Strakosch n'a rien négligé pour représenter cet opéra devant le public créolais avec tout l'éclat possible sous le rapport de la mise en scène, du ballet, etc. Il a engagé les services d'une fanfare qui doit jouer sur la scène. Nous donnerons demain l'analyse du sujet de la pièce afin que nos lecteurs puissent suivre l'opéra avec plus d'intérêt.

Nous mentions comptés dans notre revue de dimanche de la représentation du *Bal Masqué* qui a eu lieu hier soir. C'est sa splendide succès de plus à ajouter à ceux qu'a déjà obtenus la compagnie Strakosch.

Nous n'avons que des éloges à adresser à la Singer qui dans le rôle d'Amélia a mis en relief toutes les qualités de sa belle et puissante voix et son habileté comme cantatrice, au [illegible] qui a fait [illegible] leur à tour [illegible] et du sentiment dans le rôle de Ricardo et au baryton Storti qui s'est montré chanteur de grand style et admirable acteur tragique dans le rôle de Renato.

Le final du second acte, le grand duo d'amour et le magnifique final du troisième, la prière d'Amelia, le grand solo de Renato au premier tableau du quatrième et le final, ont été les morceaux les plus applaudis. Les rappels et les bis ont récompensé les trois principaux interprètes de l'œuvre. Mlles Ricci et Lancaster et M. Ferrario méritent une mention honorable.

Enfin, nous saurons à rendre justice à l'orchestre, à son habile directeur M. Behrens et aux chœurs, spécialement au chœur des conspirateurs du troisième acte.

Grand Opera House.—M. et Mme Florence continuent à attirer beaucoup de monde et excitent de plus en plus le rire des habitués de ce théâtre. Le public se retire à la fin de chaque représentation avec la satisfaction d'avoir non seulement passé une soirée agréable mais encore de s'être amusé pour la valeur de son argent.

The Mighty Dollar, ne sera, jamé, que trois fois encore, ce soir, demain et samedi matinée et samedi soir, et nous conseillons à ceux qui veulent rire de bon cœur de profiter de ces dernières occasions.

Académie de Musique.—Le drame féripétique de "Si Blocum" continue à attirer monde à l'Académie de Musique, et comme l'engagement de la troupe Frayne-Tilney doit finir avec le mois, nous en prévenons le public afin qu'il ne laisse pas échapper l'occasion de voir à l'œuvre un des habiles tireurs de pistolet et de carabine dont on ait jamais entendu parler. Cette troupe ne donnera plus que trois représentations en comptant la matinée de samedi.

Dimanche, changement de programme, avec la Surprise Party de Rice, troupe qu'on a déjà vue l'année dernière et qui nous revient avec complète d'artistes nouveaux qui en font aujourd'hui une troupe réellement extraordinaire. M. Rice s'engage quelqu'un que lorsqu'il a reconnu en lui des talents qui peuvent le faire apprécier du public. Il fait absolument être à même de jouer avec distinction un rôle dans ces opérets de musique burlesque, légère et agréable, pour l'obtenir de lui un engagement. On se rappelle "Evangeline," extravagance qui eut tant de succès il y a un an à pareille époque; on se rappelle encore "Robinson Crusoe," "Babes in the Woods." Nous ajouterons pour cette saison au répertoire de M. Rice les nouvelles extravagances intitulées : "Horrors," "Hiawatha," "Revels," compositions qui ont grandement ajouté à la réputation de M. Rice qui est musicien, directeur, auteur et impresario tout à la fois. MM. Edouin, Howard, Dixie et Harrison forment dans sa troupe un quartette de comédiens comme on n'en trouverait pas un pareil en ce moment sur aucun théâtre américain, et Mmes Alice Athorton, Marion Elmore, Lina Merville, Marion Singer, Florence Bates et plusieurs autres donnent aux représentations un attrait merveilleux. La troupe débutera dimanche par l'extravagance "Horrors" qui nous est donnée comme le neo plus ultra du burlesque.

Bottes blanches, pour mariages, à l'Etoile Rouge.

Contre les affections des Bronchites et des poumons aucun remède ne peut lutter avec le "Sirop Pectoral aux Navets Indiens."

Les illusions du comte de Chambord. — Un correspondant du *Gaulois* est allé faire visite à M. le comte de Chambord ; il raconte l'entrevue qu'il a eue avec lui, les déclarations qu'il a recueillies de sa bouche ; citons quelques-unes des paroles du prince :

"Les idées du prince peuvent se résumer aisément ; il désire que l'on travaille ; il souhaite que l'on s'unisse ; il fait des vœux pour l'abandon de l'esprit de parti. "Les royalistes ne seront forts qu'à une condition, m'a-t-il dit ; c'est qu'ils ne seront pas un parti et qu'ils ne pourront qu'à la France."

Plus loin, nous trouvons le passage suivant :

A l'endroit de l'avenir, le prince m'a tenu ce langage, dont je garantis, quelques termes, du moins le sens rigoureux : "La lutte est engagée entre les principes de désordre et les principes d'ordre. A-t-on assez des révolutions ? A-t-on vu suffisamment que les compromis décisifs n'aboutissent qu'à dépossiéder ? Sous prétexte de mieux s'entendre et de mieux fraterniser, en a discuté la famille antique, on a brisé tous les liens, et jamais la discorde n'a été si sauvage et si désespérante.

Toutes les forces vives, employées pour le mal, ont fini par se désolidiser. *Les fausses émancipations ont entraîné les pires esclavages.* On a des libertés sans garanties. On ne se bat que pour des chimères.

Depuis dix ans, la République a vécu par le gouvernement des hommes de tradition; aujourd'hui la Révolution s'est livrée à un propos politique, c'est-à-dire à son impuissance. Tôt ou tard on s'aperçoura de cette vérité, et déjà l'on ne commence à s'en apercevoir. Lorsque le prince impérial est mort, une immense compassion a salué cette survivant et enveloppé une mère si cruellement frappée ; mais on a bien vu que le sentiment n'était pas tout dans cette explosion d'unanime douleur. On ne fait point de Perdre avec des démêlés, encore moins de l'équilibre avec de l'instabilité. L'ordre est avec le principe que je représente ; seul il garantit la vraie liberté, la liberté des consciences, la sécurité des intérêts. Beaucoup sont revenus à moi depuis quelque temps ; d'autres viendront. Mes bras sont ouverts à toutes les conversions sincères. La légitimité n'est pas un parti, ce n'est pas une coterie : c'est le parti de la France.

—M. de Girardin vient de donner à la censure un avertissement et une leçon dont elle saura profiter, [illegible] [illegible]

Un nouveau journal, le "Gaulois Public," avait présenté à la censure un dessin représentant M. Emile de Girardin. Il lui était objecté qu'il n'était pas l'exportation du [illegible] de la "France."

Il est en effet de règle que l'auteur d'une caricature sur un contemporain doit avoir l'acquiescement de sa victime. Le "Droit du Peuple" a donc adressé son dessin à M. Emile de Girardin, qui s'est [illegible] de la [illegible] les lignes [illegible]

"Autorisation accordée et qui ne devrait pas [illegible]"

DEUXIÈME PAGE

Nos lecteurs trouveront tous les jours à la deuxième page de l'ABEILLE des nouvelles et matières à lire intéressantes.

Malles de voyage de toutes grandeurs et à tous prix, à l'Etoile Rouge.

LOUISIANE.

Nouvelles électorales.

St-Landry. — Opelousas—3 décembre, 10h15 du soir—Les résultats de trois [illegible] n'avaient pas encore été reçus à 7 heures 1/2 ce soir. Des renseignements officiels indiquent les résultats suivants : O. M. Thompson, démocrate indépendant et candidat républicain pour la place de shérif, est élu par une faible majorité sur C. C. Duson, candidat démocrate. Les [illegible] Richard Simms [illegible] de la Législature. Le vote sur la constitution est d'environ 2400 votes républicains contre et 3500 votes démocrates pour. Le vote sur le ticket d'Etat est environ le même que sur la constitution. L'ordonnance sur la dette a été rejetée par une grande majorité. On n'a pas reçu de détails demain.

Ascension—Donaldsonville, le 3 décembre 1879.

Le résultat de l'élection d'hier dans cette paroisse, moins un petit poll dont on n'a pas de nouvelles, est comme suit :

Shaffer, 1846; Wills 392; majorité pour le premier, 1454. Pour la constitution, 1031; contre, 1175. Majorité contre la constitution, 144. Pour l'ordonnance sur la dette 395; contre, 1779; majorité contre l'ordonnance 1384.

Pour sénateur, huitième district : Lesion Cloud 1174. Richard Simms 845. Majorité de Cloud, 228.

Pour juge de district, 22e district, H. L. Duffel 1109, John A. Chesvem 1067. Majorité de Duffel, 42.

Pour avocat de district : J. B. Earhart, 2183, pas d'opposition.

Pour représentant : P. Landry, rép. rég. 1161; J. P. Sullivan, 969; majorité de Landry 194.

Pour shérif : P. A. Jones, rép. rég. 1139; Louis Lefort, indépendant, 1,018; majorité de Jones 121.

Pour greffier et recorder : L. E. Bentley, rép. rég. 1,211; G. H. Hill, rép. ind. 948; majorité de Bentley 263.

Pour coroner : Le Dr T. B. Vandegrift, 1564; Dr M. Mc Gallian 1,044; Dr Jno E. Duffel, 115; majorité de Vandegrift 929.

L'élection a été calme dans toute la paroisse. Nous apprenons de St-Jacques que MM. Chenvers et Simms ont emporté cette paroisse par une majorité considérable, et si pas [illegible] ce soir.

Décédée h'er, à 5 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 26 ans, dame Verve A. N. HEBERT née McFarlan. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à midi, au No 64 rue Royale.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 9 décembre, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue ADELE DELPLANCHE, épouse de E. BOMBECAZE. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son époux, sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son époux et de leur fils.

5 déc—4t

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Canonges et Vermillion.)

Les officiers et membres de cette association sont par les présentes notifiés qu'une Assemblée générale en représentation de la loge aura lieu le DIMANCHE, 7 décembre 1879, à cinq heures P. M., au local habituel, dit SALLE BETHEN rue André, entre Bayle et Dauphine, attenant à la résidence du président.

Objet réunion est convoquée à l'effet de désigner les candidats aux diverses fonctions pour l'année 1880, en vue des prochaines élections et de déterminer la date des dites élections, celle fixée par la constitution, savoir : le dernier dimanche de décembre, se trouvant être, cette année, un jour de fête.

N. B.—Le conseil d'administration s'assemblera le même jour, tel qu'il est dit ci-dessus, à 3 heures P. M., au lieu de l'heure indiquée.

Par ordre,

PAUL BETHEN, Président.

F. D. Sauers, Secrétaire.

5 déc—2t.

Bureau de la compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans, rue Canal et Carondelet, 73 Nlle-Orléans, 4 décembre 1879. Conformément à l'article VI de la charte, avis est par la présente donné aux actionnaires de la Compagnie, que l'élection annuelle de cinq directeurs, devra servir pendant l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 29 décembre 1879, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. M. BLECKER, secrétaire.

5déc—au 29 déc

Avis spécial.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1879—Nous prévenons ceux des assurés qui nous ont adressé des chèques, à Livers, qui ne nous demandent pas l'ordre de leur en faire la livraison, de cette date au 10 courant, que TOUTES les dites ventes seront passées immédiatement.

HERRARD & ROCA,
Marchands de charbon.

5 déc—3t. VDMar Ng 1 14. Carondelet.

AVIS.

La Société pour le Commerce de Bonsecours qui existait entre R. H. NOBLE et VICTOR CLAVERIE a été, d'un commun mutuel, dissoute à partir du vingt novembre dernier (1879). Les débiteurs de la dite Société sont requis de la payer que entre les mains du soussigné, ou des deux associés.

5déc—3t

A VENDRE

Pour cause de maladie.

Une VACHERIE ayant 54 belles Vaches laitières, et [illegible] de jeunes sujets ; savoir :

1 Taureau,
1 Chevrette à lait,
2 Chevaux.

Et toute les ustensiles en rapport à la vacherie. La vacherie sera vendue en bloc et à des conditions faciles. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'ABEILLE. 5 déc—3t

Demande

On demande 4 bons ouvriers BARBIERS de couleur; ceux à jeunes gens de 14 à 16 ans. S'adresser à CHR. VERHERE, 196 rue Gravier. 5déc—1t

Evites les frais sur les Taxes de Ville de 1879.

Bureau du shérif civil, Paroisse d'Orléans.—Nlle-Orléans, 4 décembre 1879.

L'attention des contribuables qui n'ont pas encore réglé leurs taxes de ville de 1879 est appelée sur le fait que dix jours en sont écoulés depuis qu'ils ont été notifiés de les payer. Demain je commencerai à publier les mutations de vente des propriétés dont les taxes n'ont pas encore été acquittées. Un prompt règlement épargnera des frais aux contribuables en défaut.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

4 déc—3 VV

Banque du peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans 4 décembre 1879.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 23 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque le 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

J. LANDRY,
Caissier.

4 déc—au 15

J. MONICE,
Médecin-Vétérinaire,
Ex-Pilote de Lyon, (France),
Ex-Vétérinaire Empire.
Nov—1a Rue Canal et Rue Carondelet.

SOULIERS FINS!

SOULIERS FINS!

Grand déballage de nouveautés

—A—

L'Etoile Rouge,

Souliers en chèvres français de R. C. Reed, bleuis, dorées pour enfants, argentés.

Bottines prunelle, vernis, selon la qualité, de $1 00 à $2 50.

Quelque bas pour enfants.

Ces prices sont les derniers intéressés sur le marché et, dans tout [illegible] d'Etoile Rouge.

L'ETOILE ROUGE.

Un aperçu de ces genres.

Le Grande Duchesse, avec et sans [illegible], talon haut, avec un STRAP [illegible] bouclement des deux côtés. Le prix de 95 cts.

LA GRANDE DUCHESSE.

Même genre que celle citée plus haut. TOUT CHEVREAU blanc, le plus bel article de bal qui se puisse trouver.

LA PINAFORE.

Bottes montantes avec couvertures en broderie, avec 5 petites : avec des bas en couleur cette élégante tête en grand effet.

BOTTES BLANCHES

Pour Fillettes.

PANTOUFLES MARCHES

Pour Enfants.

SOULIERS BAS POUR DAMES variant en couleur comme suit :

BLEUS,
ROSES,
BRONZES,
BLANCS,
—ET—
NOIRS.

Pantoufles pour Hommes.

Ces articles convenables pour les fêtes, sont supérieurement faits et d'une élégance parfaite.

Toutes les Dames se changent avec

LA BOTTE FAUCHE.

Cette botte, aujourd'hui en vogue est d'une espèce entièrement nouvelle et chaussée à la satisfaction de tous.

Le véritable botte FAUCHE porte à l'intérieur le nom et les mots exclusivement manufacturés [illegible] de L. Dupin, H. G. Fogg et [illegible] [illegible] sont [illegible] marque de fabrique [illegible].

NOTRE DÉPARTEMENT

—POUR—

CHAUSSURES D'HOMMES.

Ce nouveau département est aujourd'hui en vogue et les matériaux et les prix de vente seront [illegible] ce, sur le marché que l'Etoile Rouge [illegible] jamais dans le STOCK de ce département.

ACHETEZ

Le Black Crook

L'article le plus solide qui soit fabriqué.

Hommes, femmes, enfants.

Bottines vissées,
Unies et à bout-cuir.

Bottinettes de toutes couleurs et à [illegible] vissées.

Actions pour garçons.

Bottines, bottes, bottines, etc.

MALLES! MALLES!

Grand assortiment de malles en tous genres, pour dames et pour messieurs.

Depuis cette ligne les prix avaient à la portée de toutes les bourses

Le prix fixe est une règle absolue de la maison. [illegible] Chaque article est marqué en chiffres clairs.

C'est la place

Allez tous vous chausser à

L'ETOILE ROUGE,
Canal et Baronne,
NOUVELLE-ORLÉANS,
LOUISIANE.

4 déc—

Bureaux de la Louisiana Equitable AND Accident Insurance Co.,

[illegible] RUE CARONDELET [illegible]

Nouvelle-Orléans, 1879.

UN nouveau agent ayant été nommé dans cet Etat pour se charger des affaires du Département de la Louisiane de la Life Association of America.

Les parteurs de polices temporaires qu'il soit leur intérêt de s'adresser à ce bureau.

2 déc—4m-VaC.

Cadeaux pour les jours de fête.

Southern Importation and Manufacturing Co.,

DE

PIPES EN BRUYÈRE DE MER, EN BRUYÈRE DE BRUYÈRE (franc-canon), EN PORCELAINE ET EN TERRE CUITE.

ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE

Articles pour fumeurs, pains, cigares, cigares de la Havane et du pays.

60 [illegible] RUE DU CANAL [illegible] 60

CETTE Compagnie, dirigée par [illegible] LEMAIRE (Maison [illegible]) a comme les [illegible] de vingt-deux années, parce qu'il connaît toutes les grandes fabriques d'Europe et qu'il est en connaissance des besoins de l'ancien monde et reconnaissant [illegible] l'incontestable supériorité sur les importants de toutes les autres fabriques. Le fait est qu'ils sont irréprochables sous le double rapport de la TENUE et du SOIN. Le revêtement extérieur est fait de bois de rose admirablement travaillé. Les instruments sont l'âme de la [illegible].

Ayant beaucoup d'une grande quantité de fumeurs et [illegible] pour [illegible] [illegible] fait de grands achats de FRANGES noires et couleur que nous offrons à des prix extraordinairement bas [illegible].

Parfumerie de luxe. Geristure de tout genre.

—AUSSI—

25 cartons Rubans rayés à 25 cts valant 60cts.

[illegible] Rubans larges unis à 30 cts, valant 50 cts.

[illegible] Rubans larges unis à 25 cts valant 40 cts.

1200 cartons Rubans unis, toutes les nuances.

50,000

Du Dentelles, Crevettes de dentelle et soie, Cols et Manchettes, Parfumerie, Savon, Eventails, Bretelles, Gants, Bas, Cravates.

Corsets à 50 cts et au-dessus.

25 coupons superbes tulles à 5 1/2 et 5 cts.

Tous nos Corsets blancs et écrus sont au même prix, malgré la hausse.

Bottines blanc et écru à 7, 8, 10 et 12 1/2 cts.

[illegible] à 12 1/2 et 15 cts.

5 colonnes Flanelles blanches à 12 1/2, 15, 20 et 25 cts.

Flanelle à carreaux à 20 cts.

COUVERTES DE LAINE et COUPTEPOINTES OUATÉES.

Couvertures unies à 75 cts et au dessus.

Nos Couvertures de blanc se vendent à 25 p.c. [illegible] que la semaine dernière.

LINGERIE DE RENOM POUR DAMES ET ENFANTS.

Chemises [illegible] à 25 cts.

Chemises [illegible] à 50 cts.

Chemises [illegible] à 75 cts.

Jupons [illegible] à 50 cts.

Jupons [illegible] à 75 cts.

Jupons [illegible] à 1 piastre.

Jupons [illegible] à 1 piastre.

Une grande variété de [illegible] de dentelle en grande variété.

Un grand assortiment de RAS [illegible] [illegible] Mouchoirs et [illegible] qu'il vit [illegible].

Un nouveau assortiment de SOIE et SATIN brochés très élégants, des couleurs artistiques de [illegible].

GOMBRES, SATINS et VELOURS.

Velours de toutes couleurs et noir.

Soie noire, grosse grain, à 60, 75, 85 cts et $1.

25 pièces soie [illegible] à $1 30 et $1 50.

25 pièces soie fine de velours à $1 75, $2 et $2 50.

Satinette à garnitures à 75 et 85 cts.

GANTS DE PEAU.

GANTS DE PEAU.

2 boutons [illegible] à 25 cts, 3 boutons [illegible] à 75 cts.

Un grand [illegible] à 75 cts [illegible] de Marin.

Fortunages couleurs, Argenots et Or.

DANZIGER,
121 rue du CANAL.

GANTS DE PEAU!

GANTS DE PEAU!!

— Le plus grand Bargain de la Saison.

Au détail, je ne [illegible] pas plus de dix paires de GANTS au même acheteur.

4,000 PAIRES

GANTS DE PEAU à deux boutons, première qualité, pleine grandeur [illegible] à 65 cts la paire.

[illegible] paires à trois boutons, 25 cts la paire.

[illegible] paires à six boutons, 37 1/2 cts la paire.

1500 paires à six boutons, $1,50 la paire.

LE LOT DES GANTS A DEUX BOUTONS comprend les couleurs les plus nouvelles et les plus à la mode, et chaque paire en est garantie.

Assortiment complet de Gants de [illegible] dans, castor et [illegible], de qualités supérieures, pour [illegible].

—AUSSI—

Un vaste assortiment de Gants de peau pour enfants.

KREEGER,
149, rue du Canal.

15 nov—1m.

TAPIS. TAPIS.

ELKIN & CO.,

100 - - rue du Canal - - 100

Font de larges additions à leur stock d'Armures Marquette et Bruxelles, dans des nouveaux et élégants styles avec des [illegible] convenables.

TAPIS

de chambre de Bain, descente de lit, Smyrne Wilton, Axminster et velours.

Nattes de coco et napier, stores de fenêtre et rideaux

EN GRANDE VARIÉTÉ.

25 sept—3m PP

Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin de R. SCHMIDT,

PHARMACIEN,

Enseignant Hampstre et Bayou.

LE [illegible] de Sapin doivent leurs propriétés [illegible] et pectorale à une substance [illegible] [illegible] qui en sont inséparables. Le sucre de [illegible] [illegible] [illegible]